

8

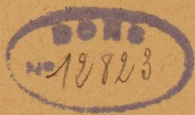
Marquis de FAYOLLE

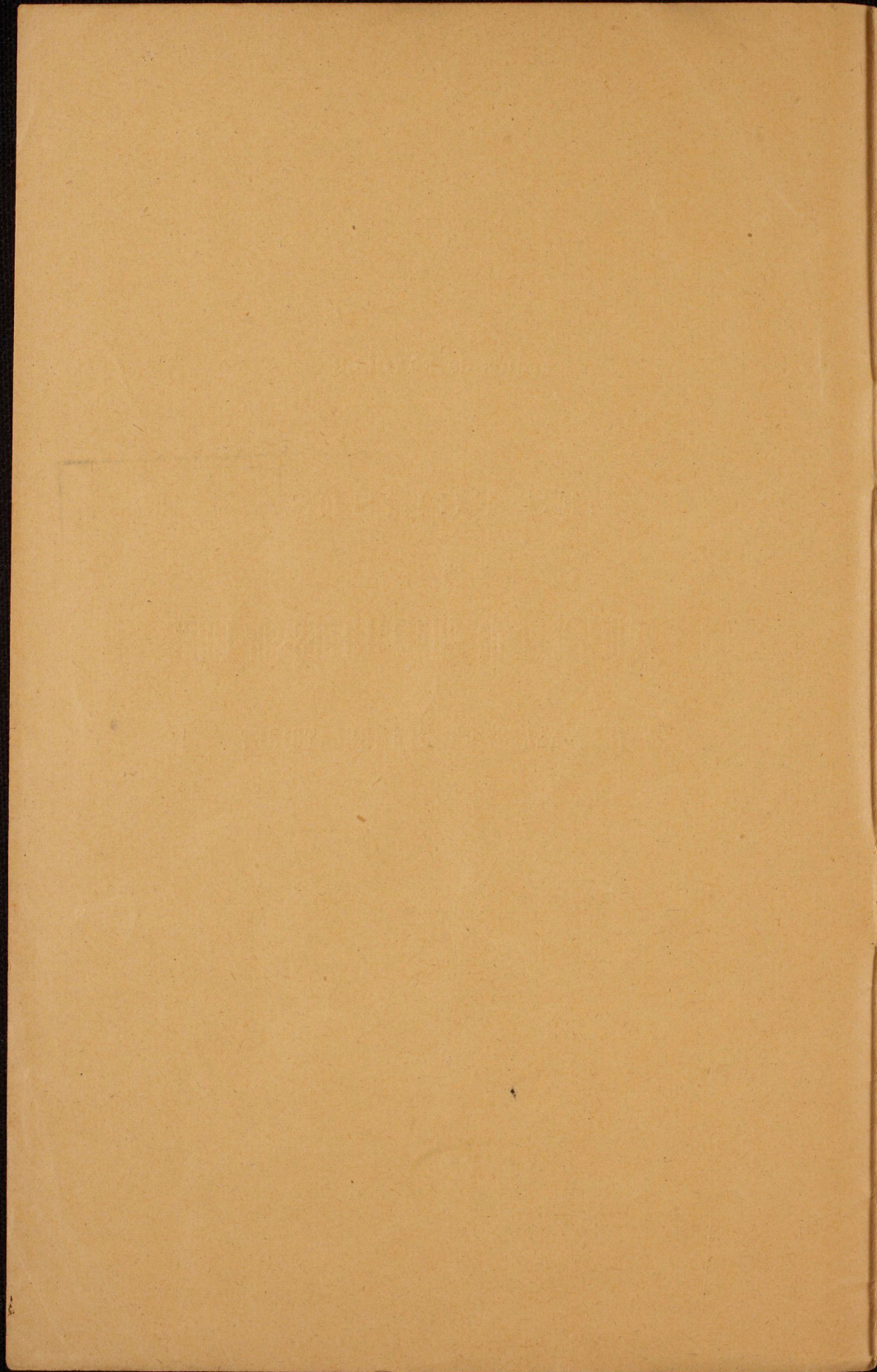
LES ÉGLISES

DE

SAINT-PAULIEN et de CHAMALIÈRES-sur-LOIRE

AVAIENT-ELLES UN DÉAMBULATOIRE?

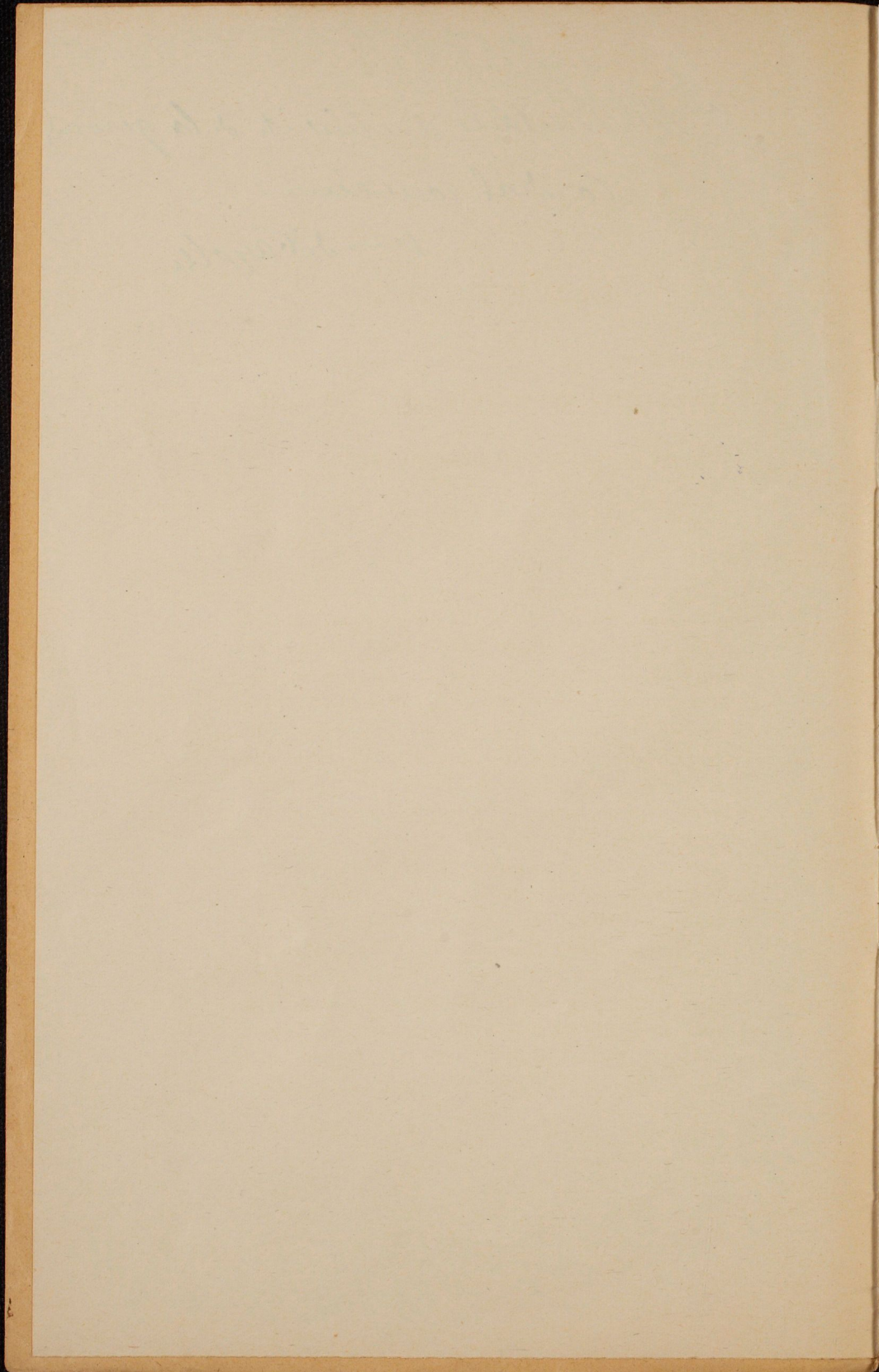




à M. Brutsails archiviste de la giroune

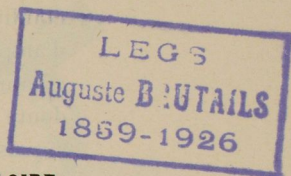
Cordial souvenir

Vin de Trayolle



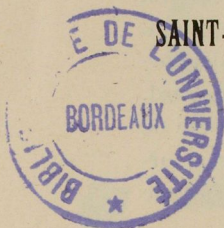
LES ÉGLISES

DE



SAINT-PAULIEN ET DE CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE

AVAIENT-ELLES UN DÉAMBULATOIRE ?



L'excellent volume du *Congrès du Puy* contient un intéressant mémoire de M. H. du Ranquet, auquel ses travaux sur les églises d'Auvergne donnent en la matière une compétence particulière. Ses conclusions s'accordent d'ailleurs avec celles de M. Noël Thiollier, dans son beau livre, sauf sur le point de savoir si le plan primitif des églises de Saint-Paulien et de Chamalières-sur-Loire, deux des édifices les plus intéressants qu'ait visités le Congrès, comportait un déambulatoire.

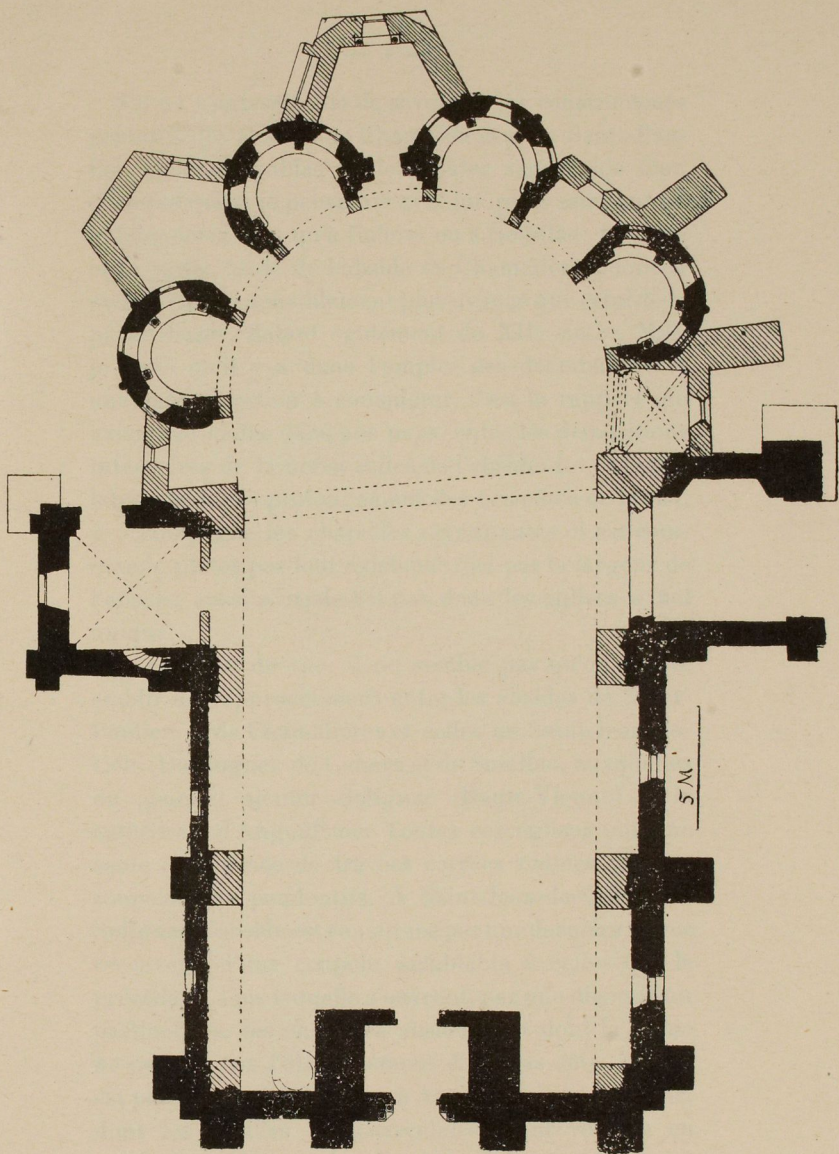
Les absides de ces églises, pourvues de chapelles rayonnantes, offrent cette particularité d'être, malgré leurs vastes proportions, recouvertes d'une nef unique sans l'intermédiaire d'un bas-côté. Dans son savant *Guide du Congrès du Puy*, M. Noël Thiollier constate que les parties hautes de ces absides ont été remaniées après coup et il admet qu'elles ont été également modifiées dans leur plan. Tout en reconnaissant que dans le Velay on était disposé à construire de larges



absides, il suppose que celles-ci avaient à l'origine un déambulatoire et qu'on le fit ensuite disparaître pour établir une seule voûte, afin de leur donner plus d'ampleur. M. Lefèvre-Pontalis a publié, dans le volume du *Congrès de Poitiers*, une complète et sans doute définitive monographie des transformations successives de la basilique Saint-Hilaire à Poitiers, dans laquelle il émet incidemment la même opinion. « L'abside de Saint-Hilaire, dit-il, était d'abord dépourvue de déambulatoire et celui-ci fut établi plus tard, pour permettre de la voûter par un travail inverse de ce qui fut fait à Saint-Paulien et à Chamalières-sur-Loire où on le détruisit pour obtenir une abside de plus vastes proportions ».

M. du Ranquet, en constatant combien les églises du Velay doivent peu à l'école auvergnate, dont il précise les limites et le genre d'influence, ajoute qu'il n'est pas persuadé de l'existence d'un déambulatoire à Chamalières, et fait observer que l'opinion des congressistes est restée partagée au sujet de celui de Saint-Paulien. « Les chapelles rayonnantes, dit-il, s'ouvrent directement sur le sanctuaire, comme à la cathédrale de Cahors, à Saint-Jean-de-Côle et à Souillac ». Il cite en outre le curieux exemple de l'église de Saint-Dier d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, qui possède aussi une abside avec trois chapelles rayonnantes sans déambulatoire.

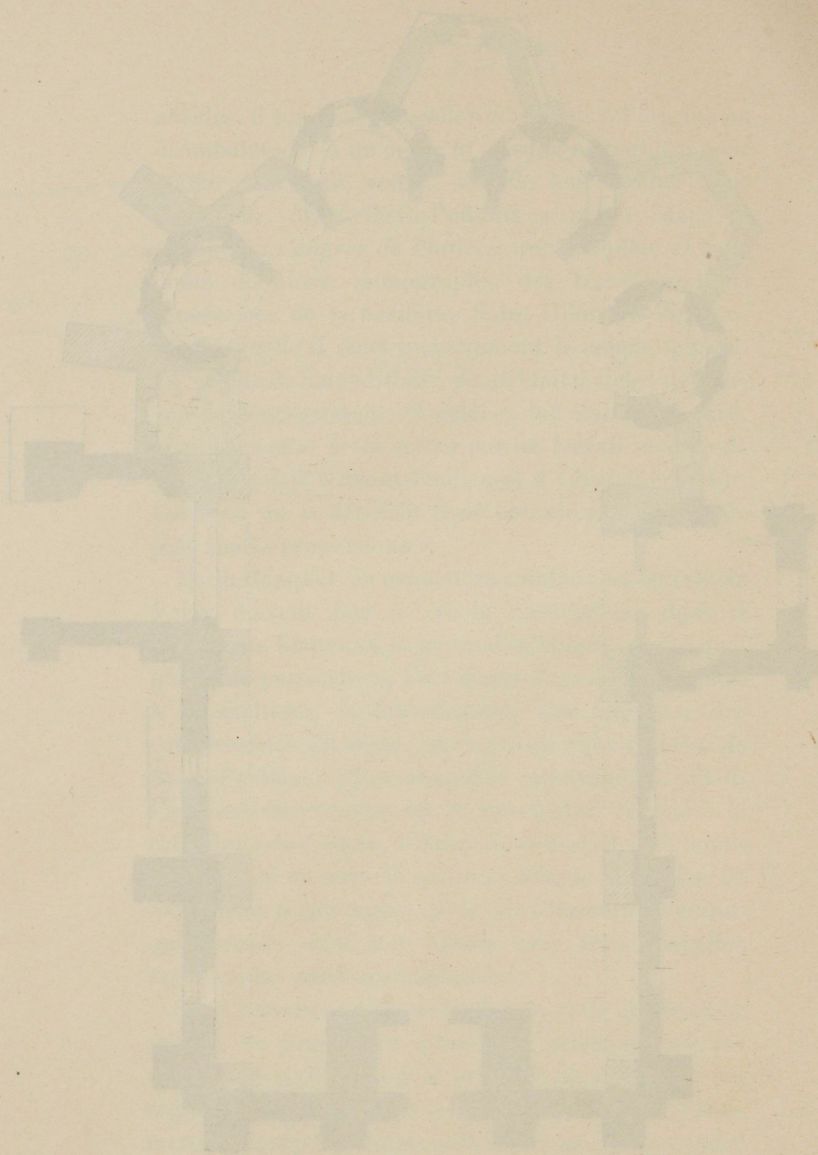
Cette remarque d'un archéologue aussi observateur que M. du Ranquet a attiré mon attention sur les conditions spéciales où se trouvent les églises de ma région citées par lui, et il me permettra de lui soumettre à ce sujet quelques réflexions, qui peuvent aider à préciser la question.



P. Verdier, del

Eglise de Saint-Paulien.

Plan.



Printed by the Government Printer, Singapore.

1907

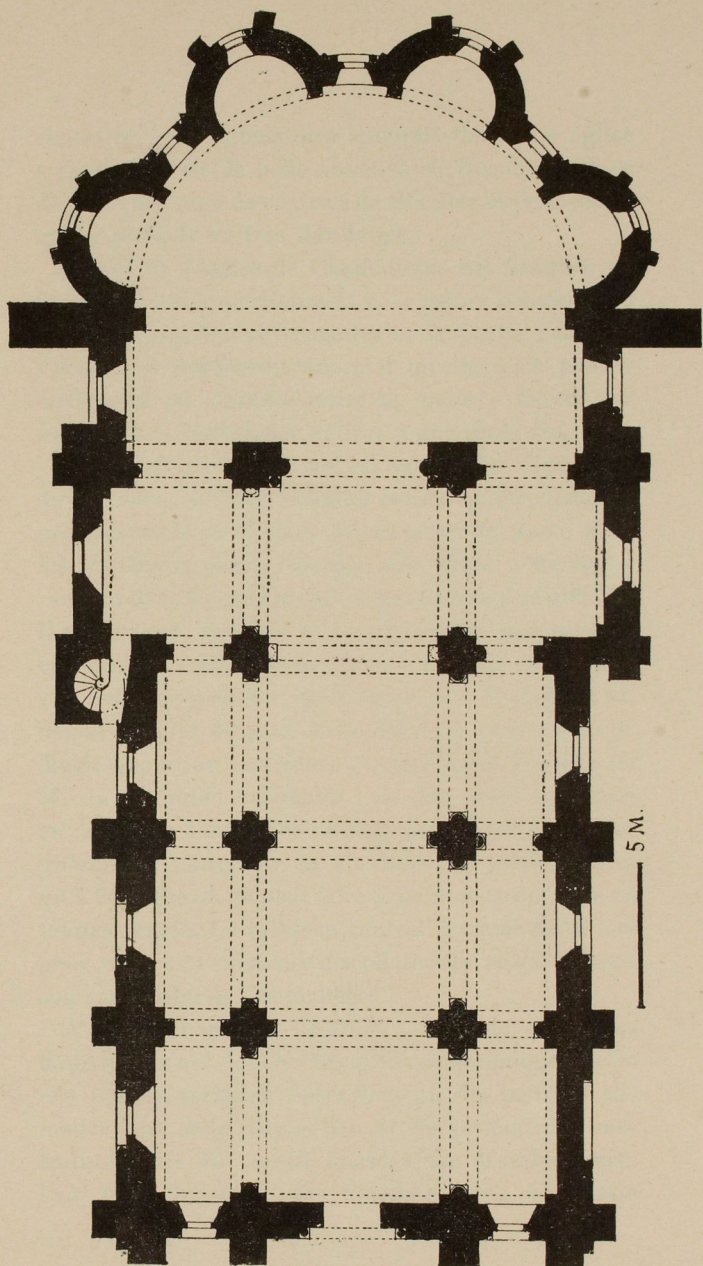
S'il ne s'agissait que de savoir si les constructeurs primitifs des absides de Chamalières et de Saint-Paulien étaient capables de les voûter sans l'aide d'un déambulatoire, je penserais avec lui qu'ils auraient pu le faire aussi bien qu'à Cahors ou à Souillac; la voûte et la partie haute de l'abside de Chamalières, dont le style n'est pas sensiblement plus avancé que celui de la partie basse, datant également du XII^e siècle. Mais je crois qu'il y a dans l'emploi des déambulatoriaux une autre question à considérer, c'est le rapport qui existe, au moins dans nos pays, entre les dispositions intérieures de la nef et celles de l'abside. Le déambulatoire forme le prolongement des bas-côtés de la nef, il accompagne les chapelles rayonnantes et est commandé plutôt par leur existence que par la largeur de l'abside, aussi n'existe-t-il pas dans les églises à nef unique.

A ce point de vue, il ne semble pas qu'on puisse établir de rapprochement entre les absides de Saint-Paulien et de Chamalières et celles de Saint-Jean-de-Côle (Dordogne), de Cahors et de Souillac, auxquelles on pourrait ajouter Solignac (Haute-Vienne) et la cathédrale d'Angoulême. Toutes ces églises ont une seule nef formée de travées carrées voûtées par des coupoles sur pendentifs. A Saint-Jean-de-Côle et à Solignac, l'abside est constituée par une dernière travée recouverte d'une coupole, semblable à celles qui la précèdent, sous laquelle s'ouvrent, par une disposition particulière, les chapelles absidales et dont la forme ne permet pas l'établissement d'un bas-côté. Il n'en est pas de même à Cahors, à Angoulême et à Souillac, dont les absides demi-circulaires sont voûtées en cul-de-four. Mais ces hémicycles qui forment le chevet

de la nef, ont la même largeur, tandis qu'un déambulatoire s'ouvrant sur la nef ne leur permettrait pas de la conserver.

En réalité, au XII^e siècle, les chapelles absidales sont l'exception dans les églises à coupoles et leur adjonction ne modifie pas la disposition intérieure des absides, qu'elles soient circulaires ou à chevet carré. Les exceptions à cette règle sont dues à des remaniements. La belle église de Fontevrault n'a qu'une seule nef voûtée par quatre coupoles, elle est cependant pourvue d'une abside très importante avec déambulatoire et chapelles rayonnantes. Mais, tandis que la nef, imitée de celle d'Angoulême, est du XII^e siècle, l'abside date du XIII^e et les piles, construites dans le carré du transept pour raccorder le déambulatoire à la nef par un embryon de bas-côté, sont la preuve qu'il n'existait pas dans le plan primitif, modifié d'une façon peu heureuse. La cathédrale de Bordeaux a conservé sa nef unique, disposée pour recevoir probablement dans le principe des coupoles, son abside romane a disparu, mais l'addition d'un transept qui précède le rond-point du vaste chœur gothique montre par quel procédé plus habile qu'à Fontevrault on a pu l'y souder au XIV^e siècle.

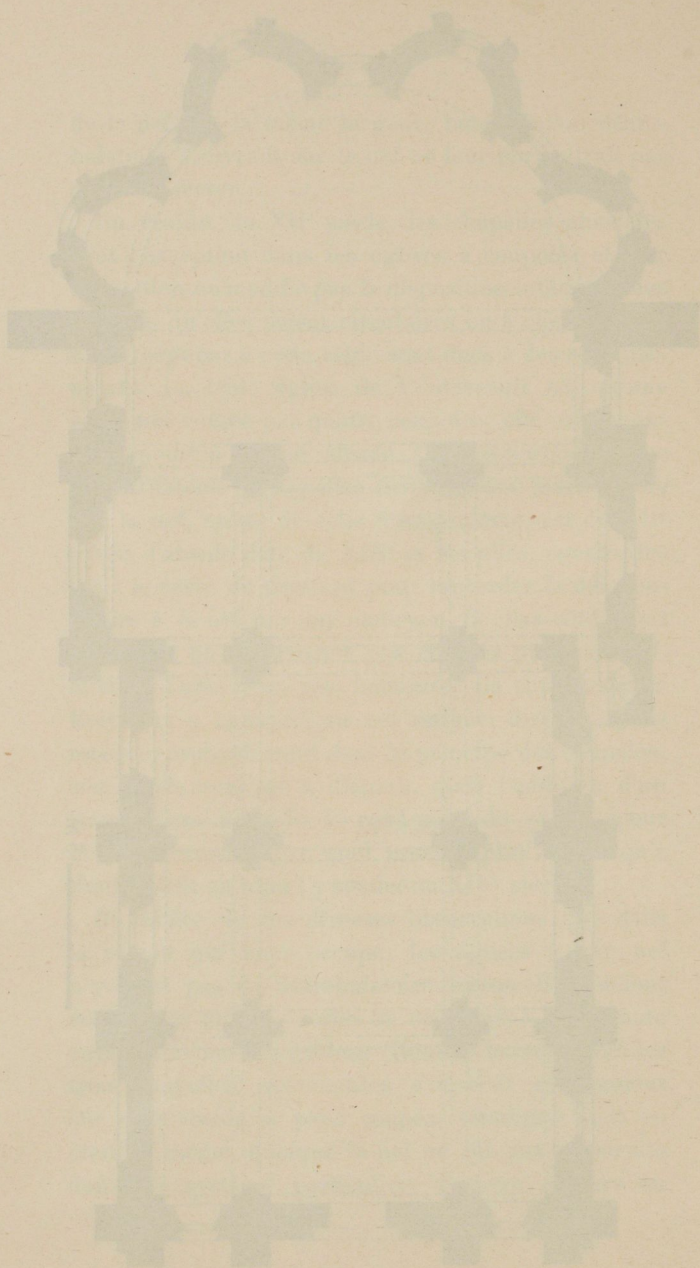
Il résulte de ces diverses observations que dans la région qui nous occupe, les églises à une nef n'avaient pas de déambulatoire lorsqu'elles étaient constituées par des séries de coupoles. L'importante église d'Arnac-Pompadour (Haute-Vienne), dont les trois chapelles rayonnantes s'ouvrent directement sur une abside à pans coupés, témoigne qu'il en était de même, quoique la nef ne fût pas construite dans ce système particulier. Comme ailleurs au



Montuclard, del.

Église de Chamalières-sur-Loire.

Plan.



Printed in

the Press of the University of Cambridge

1871

contraire, le déambulatoire apparaît dans une église à plusieurs nefs, la belle abbatale de Beaulieu, située dans le voisinage des églises de Souillac et de Cahors, qui en possède un très développé.

La nef de l'église de Chamalières est flanquée de bas-côtés qui appartiennent à la même construction que les chapelles rayonnantes et la partie basse de l'abside; il semblerait anormal qu'elle n'ait pas eu également un déambulatoire et qu'on y trouve par exception le chevet des églises à une seule nef.

A Saint-Paulien où la nef est aujourd'hui dépourvue de bas-côtés, M. Noël Thiollier estime qu'ils existaient primitivement et il croit en retrouver la trace, mais les nombreux remaniements qu'a subis cette église rendent dans son état actuel cette constatation difficile. D'autre part, l'abside et la nef sont si mal soudées ensemble et celle-ci présente une si forte déviation à son point de jonction, qu'il est permis de croire à un défaut d'unité de plan dans ces deux constructions. Mais, quand on considère l'extérieur de l'abside où M. du Ranquet reconnaît l'un des seuls exemples en Velay de l'influence auvergnate, on ne s'explique guère que l'intérieur en ait différé si totalement et qu'à l'époque où on peut faire remonter la nef, elle ne fût pas voûtée. Le vaisseau central, à cause de sa largeur, exigeait l'existence de collatéraux, ce qui ramène son cas à celui de Chamalières.

A Saint-Dier (Puy-de-Dôme), l'abside est moins large que la nef, dont les bas-côtés communiquent avec elle par un véritable étranglement. On pourrait admettre que cette disposition et les proportions restreintes que lui aurait laissées un déambulatoire, l'ait fait supprimer dès l'origine, sans que cette

anomalie se soit reproduite à Chamalières et à Saint-Paulien, si l'on n'avait pas en Limousin, l'exemple de déambulatoires très étroits.

Il y aurait, en dehors de ces considérations, un moyen pratique de trancher la question, ce serait de faire exécuter quelques sondages dans la nef de Saint-Paulien et dans l'abside, ainsi que dans celle de Chamalières; on ne pourrait manquer de retrouver les massifs qui portaient les points d'appui des bas-côtés, s'ils ont existé, comme cela paraît probable. On sait les résultats d'une haute importance archéologique qu'ont donnés les fouilles effectuées sous le pavage de la cathédrale de Chartres; il en serait de même sans doute, toutes proportions gardées, et on peut regretter que M. Nodet n'ait pas songé à le faire au cours de ses beaux travaux de restauration de l'église de Chamalières.

En l'absence de cette preuve matérielle, je crois avoir montré que l'on ne peut s'autoriser de la disposition des églises à une nef de l'école périgourdine pour croire que l'on ait agi de même dans des conditions de plan et de milieu très différentes.

Marquis DE FAYOLLE.

Extrait du *Bulletin Monumental*. — Année 1906.



Caen. — Impr. H. Delesques, rue Demolombe, 34.

